

Le meilleur moyen de tirer au clair le rôle joué par la France au Rwanda fait toujours débat

Lionel Jospin a donné, le 25 mars, ses consignes de coopération avec la mission Quilès

La mission d'information sur le Rwanda que dirige Paul Quilès devait procéder mardi 31 mars à sa deuxième séance d'audition de témoins. Elle

entendra José Kagabo, professeur à l'École des hautes études en sciences sociales, et M^e Eric Gillet, avocat et membre de la Fédération interna-

tionale des droits de l'homme. (Lire aussi le premier volet de notre enquête pages 14 et 15, et notre éditorial p. 18.)

PARVIENDRA-T-ON à faire la lumière sur le rôle joué par la France au Rwanda lors du conflit qui devait aboutir au génocide du printemps 1994 ? Aujourd'hui beaucoup de responsables français sont convaincus que ce travail d'élucidation est nécessaire : les accusations portées contre leurs prédécesseurs - concernant le soutien qu'ils auraient apporté avant, pendant et après le génocide à ceux qui en furent les auteurs - pèsent trop lourdement. A l'exigence morale s'ajoute la nécessité politique de se libérer de soupçons qui discréditent durablement tout un pan de l'action extérieure de la France et portent atteinte à son image.

Mais comment faire ? Des parlementaires ont pris l'initiative, début mars, mais dans le désordre. Leur querelle sur la méthode divise encore la majorité « plurielle » : alors que la mission d'information mise sur pied par Paul Quilès (PS) a commencé ses travaux en auditionnant les premiers témoins le 24 mars, le groupe communiste poursuit toujours une démarche concurrente - celle de la création d'une véritable commission d'enquête parlementaire - avec l'appui des Verts et de certains membres du PS. Les députés auront à voter prochainement sur cette proposition.

Cette querelle a commencé le 3 mars quand, devant la pression montante des organisations humanitaires qui réclamaient une commission d'enquête parlementaire, Paul Quilès a pris tout le monde de court en annonçant la constitution de sa « mission d'information ». La différence entre les deux méthodes, c'est qu'une commission d'enquête est une procédure juridiquement codifiée, qu'elle est investie d'un mandat formel d'investigation sur l'action de l'exécutif (celui de l'époque) et

d'un certain pouvoir de contrainte pour recueillir informations et témoignages ; alors qu'une mission d'information n'a ni définition juridique précise ni pouvoir contraignant.

On aurait pu penser, vu l'importance du sujet et le niveau des responsables qui seront nécessairement mis en cause, que la première méthode était mieux adaptée. La réaction initiale des ONG fut donc la déception, le sentiment que décidément on ne voulait pas enquêter sérieusement. D'autant que Paul Quilès se justifiait par un argument fallacieux : une commission d'enquête, disait-il, ne peut être constituée pour des faits qui donnent lieu à des poursuites judiciaires en cours, notamment au Tribunal international d'Arusha sur le Rwanda.

C'est le démenti apporté la semaine dernière à cette affirmation par la ministre de la justice, Elizabeth Guigou, qui a relancé le débat. Aucune procédure judiciaire n'est en effet en cours contre des représentants de la France au Tribunal d'Arusha (où ne se jugent que les crimes de guerre, de génocide et les crimes contre l'humanité) ; les deux plaintes déposées à Paris et Bordeaux par des ayants-droits de victimes du génocide rwandais, et qui font actuellement l'objet d'une information judiciaire, ne concernent pas non plus la France. Rien ne s'opposait donc, comme l'a fait remarquer Jack Lang, à la constitution d'une commission d'enquête parlementaire.

Cette polémique s'apparente davantage à une querelle de préséance qu'à un débat de fond sur la recherche de la vérité. Paul Quilès, qui est par ailleurs président de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, ne voulait absolument pas que cette affaire lui échappe. Il a lancé il y a quelques

mois l'idée qu'il faut remédier à une anomalie des institutions françaises qui n'associent pas le Parlement aux décisions portant sur des interventions militaires à l'étranger. Il voyait, dans l'examen du cas rwandais où les décisions furent prises en France dans une totale opacité, le moyen de faire une probante démonstration de sa thèse.

Cette querelle de méthode divise la majorité « plurielle »

Les membres de la commission des affaires étrangères à l'Assemblée nationale (commission dont Jack Lang est le président) frémissent alors à l'idée que les recherches sur le Rwanda puissent n'être conduites que par la commission de la défense. Derrière une querelle de personnes, interne au PS, peut-être y avait-il également une sorte de réflexe « corporatiste » et la prémonition d'un risque très réel : que « les militaires », ou ceux qui les représentent, trouvent là un moyen de se dédouaner et de mettre tout sur le dos des affaires étrangères, en tout cas du pouvoir civil.

Ayant doublé tout le monde à la hussarde, M. Quilès fut en tout cas obligé de composer : sa mission d'information a changé de profil, la commission de la défense et celle des affaires étrangères y participent à parts égales (dix députés et leurs suppléants de chaque côté), même si les affaires étrangères ne sont pas représentées au bureau. Mais, surtout, M. Quilès est en quelque sorte obligé de faire aussi bien ou mieux que n'aurait fait une vraie commission d'en-

quête parlementaire. Il fait savoir qu'il a déjà demandé la levée du secret défense aux différentes administrations concernées, qu'il n'hésitera pas à convoquer d'anciens hauts responsables ni à faire connaître publiquement ceux qui se déroberaient à ses sollicitations.

Les ONG, pour leur part, sont un peu revenues de leur déception initiale. On fait remarquer, à Médecins sans frontières par exemple, qu'une commission d'enquête n'aurait pas plus que la mission Quilès le pouvoir de lever le secret défense et que, comme elle, elle serait tenue au huis clos pour l'audition de certains témoins. Reste à savoir, devant ce cas de figure pour le moins inusité en France - une investigation, informelle mais publique, sur le comportement des plus hauts responsables de l'Etat à propos d'événements particulièrement lourds -, comment vont réagir les administrations concernées.

Ce fut l'objet d'une réunion chez le premier ministre, mercredi 25 mars, à laquelle participaient Hubert Vedrine, Alain Richard, Laurent Fabius, Jack Lang et Paul Quilès. Rien n'a été dit publiquement des instructions données par le premier ministre. Quelques jours plus tôt cependant, M. Jospin confiait que lui-même eût été favorable à la formule de la commission d'enquête et que seuls les parlementaires en avaient décidé autrement. Dans cette logique, le premier ministre devrait avoir demandé aux administrations de coopérer dans la plus grande transparence possible avec la mission Quilès. Une telle consigne serait majeure pour certains des responsables qui seront entendus par la mission et qui ne parleront librement que s'ils se sentent « couverts ».

Claire Tréan